



## Le Musée Pescatore

**La création d'un musée dédié aux collections d'art et à la bibliothèque de Jean-Pierre Pescatore a déjà fait couler beaucoup d'encre.**

Il y a lieu de rappeler à cet effet que parallèlement à la création d'un refuge pour personnes nécessiteuses et hors d'état de subvenir à leurs besoins élémentaires, le bienfaiteur a honoré sa ville natale d'un deuxième legs composé de l'ensemble de ses tableaux, dessins, statues et autres objets d'art ainsi que d'une bibliothèque composée d'un millier d'ouvrages qu'il avait réuni dans son château de La Celle Saint-Cloud, le tout également estimé à l'époque à 500.000.-francs.

Le testament du 5 octobre 1853 retient toutefois comme réserve à ce legs que les objets soient convenablement placés, de préférence dans l'établissement de bienfaisance à créer. Comme nous le savons maintenant il n'en fut rien et le présent article se propose de retracer les nombreuses

péripiétés qui ont accompagné durant près d'un siècle la réalisation d'un lieu d'exposition spécifique et digne pour les collections d'art rassemblées sa vie durant par ce éminent homme d'affaires qui a fait fortune à Paris.

Dû cependant à des querelles de famille sur les stipulations testamentaires de Jean-Pierre Pescatore, la délivrance de ce legs, tout comme des autres d'ailleurs, prit un certain temps. Il n'en reste pas moins qu'à l'époque la famille Pescatore et surtout M. Tony Dutreux ne sont pas restés inactifs. C'est ainsi qu'au cours de la séance du conseil communal du 26 août 1871, le bourgmestre informe que Madame Dutreux-Pescatore renonce à l'usufruit des tableaux, livres et objets d'art qui lui ont été légués par feu M. Pescatore et dont la nue-propriété a été léguée à la ville ; que le collègue échevinal propose de placer ces objets dans les salles à l'étage de l'Hôtel de Ville en attendant la construction ou l'appropriation de locaux spéciaux à cet usage. Le conseil communal a accordé le local en votant des remerciements à Madame Dutreux-Pescatore.

Dans un rapport adressé au collègue échevinal de la ville le 2 janvier 1872, M. Tony Dutreux revient à l'installation provisoire des collections Pescatore dans les salles du 1er étage de l'Hôtel de Ville. Il rappelle notamment que par une décision du 23 septembre 1871 la commission des curateurs lui a confié le soin de procéder à l'installation de la collection. Dans le cadre de cette mission il s'est vu obligé de couper l'alimentation du gaz dans la halle aux blés et fait enlever les grands lustres de la salle du conseil puisque suspendus trop bas et a ensuite fait remplacer les tentures de couleur rosée qui couvraient les murs, procédé à un compartimentage de la grande salle et intégré le buste en marbre de Napoléon dans les collections, etc... Le « musée » ouvrit ses portes en février 1872. Il resta sur place au moins jusqu'en 1879, ce dont témoignent divers documents notamment en relation

avec l'organisation de bals en l'honneur de SAR le Prince Henri des Pays-Bas, le dernier en date ayant eu lieu le 11 septembre 1878. A chaque fois les collections devaient être transférées provisoirement dans l'Athénée tout proche.

Dans un mémoire présenté au conseil communal dans sa séance du 26 septembre 1877, Tony Dutreux plaida à nouveau pour la réalisation d'un bâtiment digne d'une aussi prestigieuse collection.

Dès 1878, par des lettres des 21 mars et 22 juin à l'adresse du ministère des finances, le collègue échevinal avait rendu attentif à la situation intenable créée par la présence du musée dans l'Hôtel de Ville qui priverait l'administration communale, en plein développement depuis le démantèlement de la forteresse, des locaux nécessaires pour son service administratif. Dans son arrêté ministériel du 1er juillet 1877, le ministre des finances a dès lors convenu de la nécessité de construire à frais communs un bâtiment spécial destiné à recevoir les musées, bibliothèque et collections, en somme un musée conjoint Etat/Ville, du fait également que les bâtiments de l'Athénée, en pleine expansion, abritaient jusque-là la bibliothèque nationale et diverses autres collections.

Une commission fut donc nommée avec la mission d'examiner la proposition de la ville tendant à la construction d'un tel bâtiment et sur le coût approximatif d'un tel projet.

Les documents de l'époque ne disent pas ce qu'il est advenu des conclusions de cette commission. Toujours est-il que pendant près de dix ans il ne se passa rien ou du moins pas grand-chose, sauf des débats parfois houleux au sein de la commission des curateurs en 1885 quand les plans de construction du

refuge furent mis au point. Ce fut encore Tony Dutreux qui en 1886 relança l'idée d'un musée séparé du corps du refuge en s'appuyant sur une décision de ses parents, Monsieur et Madame Auguste Dutreux-Pescatore, exprimée à l'occasion de leurs noces d'or, d'allouer une somme de 100.000.- francs aux œuvres fondées par feu M. Jean-Pierre Pescatore. Par cet acte ses parents entendaient donner un témoignage de reconnaissance pour la mémoire de leur vénéré oncle et, en même temps de leur attachement pour leur ville natale. 4/5<sup>èmes</sup> de cette somme seraient consacrés à la construction d'un musée dans le but de pourvoir au logement convenable des œuvres d'art légués par M. Pescatore à la ville. Le reste devait être employé à augmenter le bien-être des pensionnaires du refuge, au moyen d'améliorations (i.e. un chauffage central à la vapeur) à apporter aux installations intérieures de cet établissement.

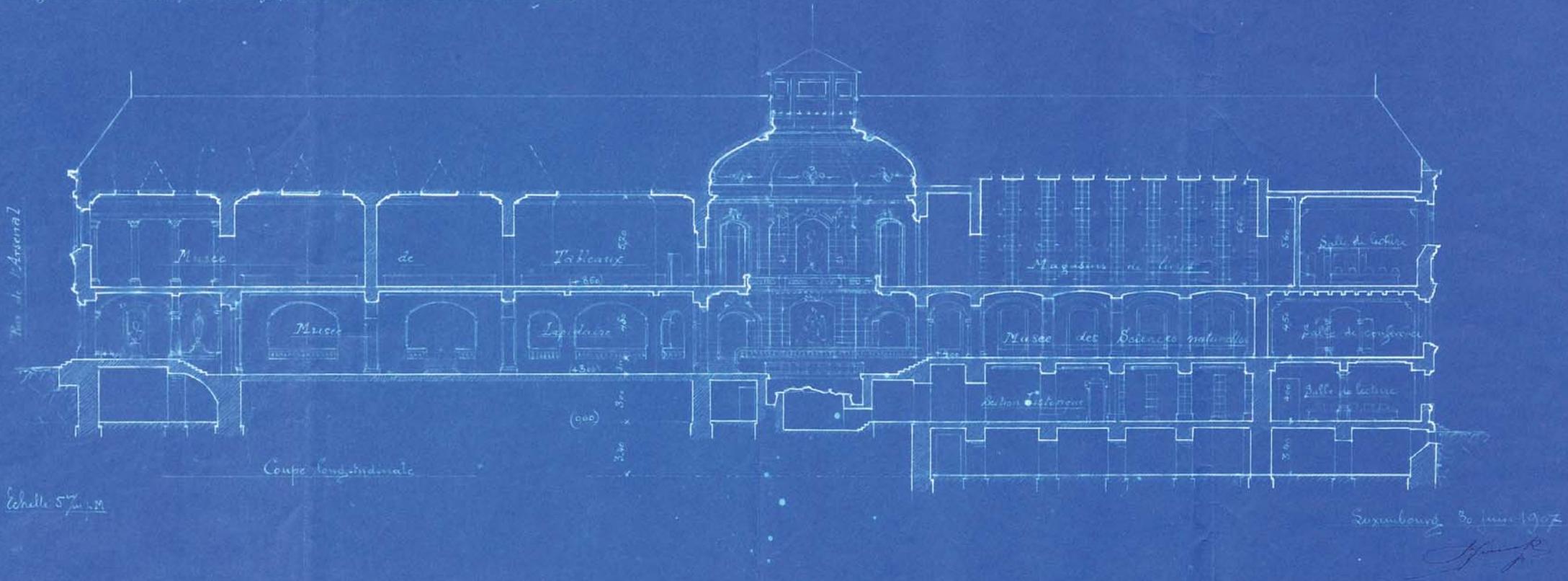
Le projet d'acte préparé par les soins de M. Tony Dutreux et devant formaliser ce don fut signé le 10 mars 1886 par le ministre d'Etat et approuvé par le conseil communal en sa séance du 13 mars 1886. Au cours de cette séance le bourgmestre, M. Emmanuel Servais, développa plus longuement ce point et insista notamment sur l'obligation faite à la ville de participer aux frais de construction du futur musée à raison de 20.000.-francs. La ville devait encore veiller à assurer aussi bien le bâtiment que les collections qu'il renfermerait. La construction du musée ne devait toutefois pas démarrer immédiatement, mais dans un délai de quatre ans, à moins que d'ici là un accord intervienne avec le gouvernement au sujet de la construction d'un musée dans lequel les collections de l'Etat seraient admises.

Le conseil communal, au cours de la même séance, eut encore une autre convention à conclure avec la Fondation Pescatore, convention en vertu de laquelle la propriété du musée et de ses collections est reconnue appartenir

à la ville. En vertu de cette convention, la commission des curateurs renonce à réclamer la restitution des sommes par elle déboursées pour le transport, sauvetage, garde et assurance des objets du musée et elle cède à la ville une partie du terrain dit « quinconce » d'une contenance de 3500m<sup>2</sup> pour y construire le musée. La ville fut autorisée à accepter cette donation par un arrêté royal grand-ducal du 20 octobre 1886. Le terrain dit quinconce est situé sur l'emprise de la promenade qui, aux vœux de l'article 2 d'une convention, approuvée par la loi du 19 décembre 1870, doit rester ouverte comme promenade publique, le terrain cédé étant encore compris entre les avenues de la Porte Neuve et J.-P. Pescatore, le boulevard Prince Henri et le côté sud du chemin promenade qui passe par le milieu du quinconce. Le transfert de la propriété devait se faire dès que les plans du musée seraient arrêtés et elle devait permettre au nouveau propriétaire de modifier à ses frais le tracé du chemin formant la limite du côté nord, de manière à le rendre parallèle au boulevard Prince Henri.

L'acte de donation qui s'en suivit et passé devant Maître Léon Majerus, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 novembre 1886, contient encore des précisions importantes apportées par les époux Auguste Dutreux et Elisabeth Pescatore à l'acte du 10 mars 1886. Ainsi la somme de 80.000.-francs devra être capitalisée jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour constituer une rente annuelle de cinq cents francs. Le capital de la rente de cinq cents francs formera le fonds Dutreux-Pescatore. La somme de 80.000.-francs et les intérêts à en provenir seront affectés à la construction d'un musée. L'article 2 retient que le musée a pour première et principale destination le logement de la collection d'objets d'art léguée à la ville de Luxembourg par feu Monsieur Jean-Pierre Pescatore. Cette collection y occupera un emplacement privilégié et elle portera le nom du testateur. La ville, comme propriétaire, sera en droit de donner à la construction –de suite ou plus tard– telles

Projet de Musée et Bibliothèques sous la ville de Luxembourg.



Plan du musée de 1907

extensions qu'elle jugera opportunes pour le logement d'autres collections artistiques et historiques appartenant tant à la ville qu'à l'Etat. L'article 3d stipule que les acquisitions seront faites sa vie durant par Monsieur Tony Dutreux, fils des donateurs, et après lui par une commission de trois membres à désigner par le conseil communal parmi lesquels il y aura toujours au moins un descendant des donateurs s'il en existe qui remplisse les conditions requises par les statuts de la Fondation Jean-Pierre Pescatore pour les fonctions de curateur de cette fondation.

Même si de temps à autre le dossier fut rouvert, notamment en 1907 avec en vue un terrain sis à l'angle de l'avenue de l'Arsenal, de la rue Aldringen et de la rue du Piquet et encore en 1927 quand un projet élaboré par Paul Wigreux sortit vainqueur d'un concours d'architecte, ce musée n'a jamais vu le jour ni sur le site envisagé ni ailleurs jusqu'en 1949 quand la ville fit l'acquisition au milieu du parc municipal d'une maison bourgeoise datée de 1873 appelée depuis lors Villa Vauban. La suite est connue. Dès la fin des travaux de réaménagement en 1952, il fallut de nouveau déchanter puisque l'immeuble fut loué à la Haute Cour de Justice de la CECA jusqu'en 1959. Fin 1959, les collections J.-P. Pescatore, Léo Lippmann et Elisabeth Dutreux-Pescatore purent enfin être accrochées aux cimaises de cette belle villa entourée d'un parc enchanteur. Entre 1991 et 1995 la villa servit de résidence au couple grand-ducal lors des travaux de rénovation du Palais et depuis deux ans maintenant elle est fermée au public pour cause de travaux de réaménagement et d'agrandissement, en attendant sa réouverture au cours de l'année 2009.

Entre 1879 et 1949, soit pendant 70 ans, la trace des œuvres d'art fut quasiment perdue, si ce n'est qu'au cours de sa réunion du 8 mars 1893 la commission des curateurs a autorisé l'installation provisoire du musée dans les locaux du 2<sup>e</sup> étage du refuge destinés en principe à l'infirmerie et celle

du 16 janvier 1908 au cours de laquelle la commission a pris connaissance d'une lettre de M. Tony Dutreux adressée au collègue échevinal l'informant de la présence de souris dans la salle où sont déposés les tableaux de la collection. Il est fort probable que l'ensemble des œuvres d'art a passé de longues années dans des caisses au fond des caves de l'Hôtel de Ville comme le laisse entendre Batty Weber dans ses fameuses éphémérides en 1938. Mais la vérité est peut-être toute autre et, qui sait, par un beau matin, elle éclatera au grand jour.

Il y a tout lieu de croire que la réouverture après transformation et agrandissement de la Villa Vauban conférera un nouveau lustre à ce lieu magique. En effet, grâce à des expositions temporaires de qualité parfaitement mises en valeur dans la nouvelle annexe, l'attrait pour les collections permanentes de la Ville de Luxembourg logées dans le corps de bâtiment actuel et dont le legs de Jean-Pierre Pescatore forme toujours l'épine dorsale, sera renforcé de manière substantielle. En tout cas elles auront acquis une demeure indélogeable répondant par ailleurs aux normes les plus strictes en matière de conservation. Ce faisant la ville natale de Jean-Pierre Pescatore aura définitivement rempli les dernières volontés du généreux bienfaiteur.



## Composition actuelle de la Commission des Curateurs

**Jean-Claude JUNCKER**, Président représenté par  
**Paul LAUTERBOUR** depuis le 01.04.1999

**Paul HELMINGER**, vice-président depuis le 01.09.1999

**Claude PESCATORE**, membre effectif depuis le 12.04.1972

**Robert DENNEWALD**, membre effectif depuis le 01.01.1997

**Paul PESCATORE**, membre effectif depuis le 01.01. 2004

**Henri CAMPILL**, membre suppléant depuis le 01.01.2007

**Frank WURTH**, représentant de la Fondation Cuvelier - Wurth,  
membre effectif depuis le 01.01.2005